

CONTRAT 1352
N/REF : 5/10/2025 0H20 C:000143 I:00312
V/REF : Contrat N°001352 du 05/09/2024

LYCEE JEANNE D'ARC

**61, RUE DE LA FONTAINE
BP 129
35003 RENNES CEDEX**

IMMEUBLE : LYCEE JEANNE D'ARC
61, RUE DE LA FONTAINE
.
35000 RENNES

Rennes, le

28 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 61- M.BELLIER 06 17 63 73 62
MOTIF : REDEVANCE DU 4EME TRIMESTRE
Donneur d'ordre : M. Y BELLIER

ENTRETIEN DU 24/10/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE NETTOYAGE DU BAC A GRAISSE
CURAGE RESEAUX ENTRÉE ET SORTIE DU BAC
NETTOYAGE CHANTIER

4 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2024

FACTURATION : :
la redevance sera facturée 4 fois l'an a l'issue de chaque intervention
et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 5100923

ICTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/10/2025

Prix de base du contrat : 1053,36

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2024	Valeur	: 139,3
	Mois de l'indice de révision	: 06/2025	Valeur	: 144,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT
1/ 4	Entretien de bac(s) a graisse	4/AN	1087,43	271,85

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
3,00	M3 de déchets traités		59,88		179,64

TOTAL H.T.	451, 49
--------------------	---------

T.V.A.	a 20,00%		90,29
--------	----------	-------	-------

TOTAL T.T.C.En EURO _____541,78

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.